



PROVINCE DE HAINAUT  
ARRONDISSEMENT DE  
MONS

COMMUNE  
DE  
**FRAMERIES**

## EXTRAIT

DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 26 MARS 2026.

**Présents** : M. E. DISABATO, Bourgmestre - Président ;  
MM. F. van HOUT, G. STIEVENART, A. MURATORE,  
F. DESPRETZ, F. DEFOURNY, Echevins ;  
M. L. RIFAUT, Président du CAS ;  
MM JM. DUPONT, A. MALOU, C. DUFRASNE,  
M. DELIGNE, S. DIEU, J. SOTTEAU, D. GROUSELLE,  
I. GENARD, M. BATISTINI, J. CAUDRON,  
F. MATANI, B. DULIERE, JJ. ROUSSEAU,  
G. GOFFIN, G. PISTONE , E. FALLY, G. COUPE,  
S. PANDOLFI, V. LIVOLSI, A. DE VOS, Conseillers  
Communaux ;  
Me. V. FERREIRA RODRIGUES, Directrice Générale

Réf. : ACA/20260326-5

**Objet** : Académie de Musique - Emplois vacants au 15 avril 2026

LE CONSEIL COMMUNAL,

Réuni en séance publique,

Vu le Décret du 6 juin 1994 relatif au statut des membres du personnel subsidié de l'enseignement officiel subventionné adopté par le Conseil de la Communauté Française et publié au moniteur du 13 octobre 1994 et ses modifications subséquentes ;

Vu les articles L1122-30 et L 1123-8 de l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 22 avril 2004 relatif à l'instauration du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation;

Vu la délibération du Conseil communal du 4 mars 2004 relative au règlement communal fixé par la commission paritaire locale et se rapportant aux :

- emplois vacants ;
- demande de changement d'affectation ;
- demandes en qualité de temporaire prioritaire ;
- candidatures à une nomination ;

Vu la délibération du Conseil Communal du 28 mars 2022 relative à la modification du règlement communal relatif aux emplois vacants, changements d'affectation, candidatures en qualité de temporaire prioritaire et à nomination;

Vu la délibération du Collège communal du 12 mars 2026 relative à la déclaration des emplois vacants à l'Académie de Musique au 15 avril 2026;

Considérant que le Pouvoir Organisateur communique annuellement la liste des emplois vacants aux membres du personnel concerné par affichage à l'école et à tous les enseignants en activité de service ;

Considérant que les emplois vacants au 15 avril 2026 à l'Académie de Musique sont les suivants :

- Chant Pop : 4 périodes
- Chant choral : 1 période
- Expression corporelle : 3 périodes
- Guitare : 24 périodes
- Histoire de la musique : 2 périodes

Sur proposition du Collège Communal,  
à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1<sup>er</sup> :

D'acter les emplois vacants à l'Académie de Musique au 15 avril 2026, comme suit :

- Chant Pop : 4 périodes
- Chant choral : 1 période
- Expression corporelle : 3 périodes
- Guitare : 24 périodes
- Histoire de la musique : 2 périodes

Article 2 :

De présenter ce point lors de la prochaine Copaloc;

En séance, date que dessus.

Par le Conseil,  
La Directrice Générale,

V. FERREIRA RODRIGUES



Le Bourgmestre,

E. DISABATO